

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
2025_14

L'an 2025 et le 31 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE.

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

**Présents** : M. SOUCHET David, MAIRE, **Mmes** : JARRET Jeanine, Mme MICHAUD Jacqueline adjointe, **MM** : CHENU Jean-Yves, COPIN François, adjoint, HANQUIEZ Hubert, Mr OUZE Bernard.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

**Absents excusés** : CHARRUE Bernadette

**Absents non excusés** : Mr DEVOUCOUX Paul-Edouard

**Pouvoirs** : CHARRUE Bernadette à Mme MICHAUD Jacqueline

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Mme MICHAUD Jacqueline

Date de la convocation
26/03/2025

### 2025\_14 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

Date d'affichage
26/03/2025

Le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Trésor Public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : Contre : 0 Abstention : 0

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/04/2024  
Le Maire  
David SOUCHET

La secrétaire,  
Jacqueline MICHAUD